



Annexe 5 :

Cahier des charges de la plateforme

Formation bât. « Systèmes photovoltaïques raccordés au réseau »

Liste des plates-formes et du matériel obligatoires

La plateforme pédagogique doit être couverte et à l'abri des intempéries.

1. La sécurité et l'accès au toit pour la pose de modules photovoltaïques

Le travail en hauteur implique la mise à disposition par l'organisme de formation au minima d'une toiture inclinée avec possibilité de mettre en place une ligne de vie.

Le choix de l'inclinaison des toitures ainsi que celui pour les éléments de couverture est laissé au bon vouloir de l'organisme de formation.

La sécurité et l'accès au toit implique la mise à disposition à tous les stagiaires (en nombre suffisant pour les travaux en toiture) :

- de harnais de sécurité,
- de longes et bloqueurs ou anti-chute
- de casques

Matériel de manutention :

- Utilisation de ventouses de vitrier

2. La pose de modules photovoltaïques intégrés en toiture

La pose de modules PV implique la mise à disposition d'une plate-forme pédagogique regroupant :

- d'une toiture de tuiles de 10m² minimum et inclinée au minimum à 20° **pour un groupe de 6 stagiaires**. A partir du 7^{ème} stagiaire, il est donc nécessaire d'avoir deux toitures de tuiles de 10m² minimum et inclinée au minimum à 20° ou une toiture de tuiles de 20 m² minimum et inclinée au minimum à 20°
- au minimum 4 modules PV (surface au minimum d'1 m² par module) par toiture (dans le cas d'une toiture de 20 m², il sera demandé au minimum 8 modules PV)
- une structure de type intégrée (2X – 2Y)
- matériel d'étanchéité
- câbles et accessoires de câblage